

## **CAMPAGNE ARIANE 2020**

### **Dates de campagne**

**Début** de la campagne de saisie : **Lundi 7 septembre 2020.**

**Les dates de clôture sont différenciées en fonction du type de formulaires :**

**Fin** pour les **formulaires de demandes Finances** : **24 octobre 2020 (inclus)**

- Les demandes de crédits **d'équipement** et de crédits **exceptionnels** feront l'objet d'une **campagne spécifique ARIANE en début d'année 2021.**

**Fin** pour les **formulaires de demandes RH** :

- Date de fin de saisie des demandes par les directeurs d'unité fixées selon le calendrier communiqué par chaque délégation régionale
- Date de fin de saisie des avis argumentés des délégations régionales le 24 octobre 2020 (inclus)

**Fin** pour les **formulaires déclaratifs** (Coopérations, Financements extérieurs, Doctorants & Posts-Doctorants) : **13 novembre 2020 (inclus).**

### **Spécificités pour les unités de la vague A:**

Les dates de campagne Ariane 2020 sont identiques avec les modalités suivantes :

- **Création d'unité au 1<sup>er</sup> janvier 2021** : vos comptes d'accès à ARIANE vous seront transmis par mail.
- **Renouvellement sans changement de numéro d'unité au 1<sup>er</sup> janvier 2021**: vos comptes existants dans Ariane vous permettent de réaliser les demandes et déclaratifs.
- **Renouvellement avec renumérotation d'unité au 1<sup>er</sup> janvier 2021**: il vous faut utiliser les comptes et identifications de l'ancienne unité. Vous pourrez demander ensuite par email à [ariane@inserm.fr](mailto:ariane@inserm.fr) le transfert de vos demandes :
  - Transfert total des formulaires de l'unité actuelle vers la nouvelle ;
  - Transfert d'une partie seulement des demandes ou déclaratifs : cas de renouvellement avec changement de périmètre (ex. : transfert d'une partie des équipes vers une autre unité). Dans ce cas il sera nécessaire de préciser dans votre demande les numéros des formulaires à transférer.

## Informations pour l'accès à ARIANE en 2020

L'adresse web d'Ariane reste : <http://ariane.inserm.fr>

### 1 Usage du compte existant et mise à jour de votre adresse email

Les comptes utilisés lors des campagnes précédentes sont toujours actifs. Si vous les avez conservés, réutilisez le compte tel quel pour vous connecter à Ariane 2020. Si vous avez changé d'adresse email entre-temps, vous pouvez la mettre à jour :

- Connectez-vous avec les informations utilisées en 2019 (adresse email de l'époque + mot de passe obtenus à l'époque)



- Accédez à votre profil : \_\_\_\_\_
- Mettez à jour le champ email puis valider par [OK]

Nota : ce nouvel email devient par la suite votre nouvel identifiant de connexion. Le mot de passe reste le même.

### 2 Envoi d'un nouveau mot de passe

Si vous n'êtes plus en possession de votre mot de passe utilisé précédemment, vous pouvez demander en ligne l'envoi d'un nouveau mot de passe.

- Accédez à l'écran de connexion Ariane (écran de saisie de l'email /mot de passe)
- Accédez à la page d'envoi de mot de passe : « *Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici.](#)* »
- Saisissez l'adresse email utilisée lors de la précédente campagne Ariane
- Cliquez sur [recevoir mon mot de passe par email].
- Le mot de passe sera envoyé à l'adresse email indiquée. Vous devriez le recevoir sous 30 minutes maximum.

Une fois ce mot de passe reçu, vous pourrez vous connecter à Ariane en utilisant comme login l'adresse email que vous avez indiquée. Si cet email a évolué, vous pouvez le mettre à jour tel qu'indiqué dans le paragraphe précédent.

## 2.1 Si votre email n'est pas reconnu lors de l'envoi du nouveau mot de passe

Lors de la tentative de renouvellement du mot de passe, vous obtenez le message suivant:



- Vérifiez que vous avez bien indiqué l'email connu par Ariane l'année dernière
  - Si c'est bien le cas, merci de bien vouloir signaler vos difficultés de connexion à l'adresse [ariane@inserm.fr](mailto:ariane@inserm.fr) en indiquant :
    - Votre Nom et votre prénom
    - Le numéro et type de votre structure de rattachement (Ex. : U123)
    - Un numéro de téléphone pour vous joindre
    - L'email que vous avez indiqué à Ariane et qui n'est pas reconnu
- ➔ L'équipe du support Ariane prendra contact avec vous.

## 2.2 Votre nouveau mot de passe n'a pas été reçu après 30 minutes

- Vous avez réalisé la procédure d'obtention d'un nouveau mot de passe
  - Votre email a été reconnu et Ariane vous a indiqué : « *Votre mot de passe vous a été envoyé par email.* »
  - Pourtant au bout de 30 minutes, vous n'avez reçu aucun email indiquant votre nouveau mot de passe.
- ➔ Il est probable que votre ancienne boîte email ne soit pas ou plus redirigée vers votre nouvelle adresse email, ou qu'un outil d'anti-spam bloque le courriel d'Ariane.

Dans ce cas, merci de bien vouloir adresser un email à [ariane@inserm.fr](mailto:ariane@inserm.fr) en indiquant :

- Votre Nom et votre prénom
- Le numéro et type de votre structure de rattachement (Ex. : U123)
- Un numéro de téléphone pour vous joindre
- L'email que vous avez indiqué à Ariane lors de la procédure d'obtention d'un nouveau mot de passe.

➔ L'équipe du support Ariane réalisera la mise à jour de votre email et vous transmettra votre nouveau mot de passe à votre nouvelle adresse email.

### 3 Aide en ligne et support

Vous retrouverez l'ensemble des manuels en ligne depuis le lien « Aide » disponible depuis l'accueil d'ARIANE.

Concernant des problèmes de connexion ou dans l'usage des fonctions d'Ariane, merci de prendre contact avec le support Ariane, ouvert du Lundi au Vendredi de 9 à 13h et de 14h à 18h :

- Email de la téléassistance Ariane : [ariane@inserm.fr](mailto:ariane@inserm.fr)
- Téléphone : 01 55 74 31 95

Pour toutes questions relatives aux contenus des formulaires Ariane et aux informations demandées, merci de :

- Prendre connaissance des notices des formulaires accessibles depuis la page « AIDE » d'Ariane
- Contacter vos correspondants habituels en DR ou le service gestionnaire du formulaire dont les coordonnées sont indiquées dans la page « CONTACT », accessible depuis Ariane.